Envoyé en préfecture le 14/06/2021
Reçu en préfecture le 14/06/2021
Affiché le 14/06/2021
ID : 038-213802374-20210611-DEL_2021_31-DE

Mizoën

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le onze juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusés : PINATEL François (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine)

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
CONTRE : 1
ABSENTION : 0
POUR : 10

Délibération n° 2021/31 : Acquisition de plein droit de biens sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la délibération n°2021/02 du 29 janvier 2021 relative au lancement de la procédure d'acquisition de biens sans maître,

Considérant les projets communaux en cours nécessitant la maîtrise foncière d'un certain nombre de parcelles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il informe l'assemblée que l'enquête menée auprès des services de l'Etat (cadastre et fiscaux) et des offices notariaux locaux a confirmé la qualité de biens sans maître des parcelles visées répondant aux critères suivants :

- Propriétaires décédés et succession ouverte depuis plus de trente ans,
- Propriétés pour lesquelles aucun successible ne s'est présenté,

Ces biens reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à dix (10) voix pour et une (1) voix contre :

DECIDE d'exercer ses droits et d'acquérir via la procédure de biens sans maître et à l'issue d'une enquête administrative les parcelles issues des comptes de propriétaires suivants :

- B00016 BERARD Jean Remy ;
- G00069 GONON Marie ;
- M00003 MAYET Joseph ;
- R00001 RAFFOUX Auguste ;
- P00003 PERRIN Albert.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

MAIRIE DE MIZOEN 38142

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 14 JUIN 2021